

TAXE DE SEJOUR – TEXTES DE LOI

Articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

■ Articles généraux

Article L2333-26

Territoires aptes à mettre en place la taxe de séjour

Article L2333-27

Affectation des recettes de la taxe de séjour

Article L2333-28

Fixation de la période de perception

Article L2333-29

Population assujettie à la taxe de séjour

Article L2333-36

Répartition des établissements assujettis à la taxe de séjour par arrêté municipal

Article L2333-37

Fonctionnement des collectes de la taxe de séjour

Article L2333-40

Modalités des poursuites en cas d'infraction

Article R2231-15

Examen de l'usage des recettes de la taxe de séjour par les conférences intercommunales

Article R2333-43

Tenu d'un état annexe au compte administratif et d'un registre d'usage des recettes de la taxe de séjour

Article L2231-9

Instauration du statut d'EPIC aux Offices de Tourisme

Article L2331-3

Recettes fiscales des communes

Article L5211-21

Taxe de séjour et EPCI

Article R5211-6

Application de la taxe de séjour dans les EPCI

Article L2231-14

Recettes des Offices de Tourisme

■ Taxe de séjour au réel

Article L2333-30

Tarifs minimum et maximum/personne/nuit pour la taxe de séjour au réel

Article R2333-46

Devoir d'affichage des tarifs chez les logeurs et en mairie

Article R2333-50

Devoirs des logeurs vis à vis de la taxe de séjour au réel

Article R2333-51

Location d'habitation personnelle dans une zone de perception

Article R2333-52

Procédure en cas de départ furtif du redevable de la taxe de séjour au réel

Article R2333-53

Reversement des recettes de la taxe de séjour au réel par les logeurs

Article R2333-55

Vérification des registres de la taxe de séjour au réel

Article R2333-56

Majoration en cas de retard de paiement de la taxe de séjour au réel

Article R2333-57

Procédure en cas de contestation du redevable de la taxe de séjour au réel

Article R2333-58

Amende pour fraude vis à vis de la taxe de séjour au réel

Article R2333-64

Procédure de versement lorsqu'il y a plusieurs périodes de perception

Article D2333-45

Tarifs de la taxe de séjour au réel

■ **Taxe de séjour forfaitaire**

Article L2333-41

Définition de la taxe de séjour forfaitaire

Article L2333-41-1

Exemption de la taxe de séjour forfaitaire pour les jeunes établissements

Article L2333-42

Tarifs minimum et maximum/personne/nuit pour la taxe de séjour forfaitaire

Article L2333-44

Mode de versement de la taxe de séjour forfaitaire

Article D2333-60

Tarifs de la taxe de séjour forfaitaire

Article L2333-28

Détermination de la période de perception de la taxe forfaitaire

Article R2333-59

Mode de calcul de la taxe de séjour forfaitaire

Article R2333-61

Calculs spécifiques pour la taxe de séjour forfaitaire

Article R2333-62

Déclaration en mairie de la taxe de séjour forfaitaire

Article R2333-63

Location d'habitation personnelle dans une zone de perception forfaitaire

Article R2333-66

Vérification des registres de la taxe de séjour forfaitaire

Article R2333-67

Procédure en cas de contestation de redevable de la taxe de séjour forfaitaire

Article R2333-68

Amende pour fraude vis à vis de la taxe de séjour forfaitaire

■ **Taxe de séjour additionnelle départementale**

Article L3332-1

Définition de la taxe de séjour départementale

Article L3332-1

Recettes fiscales du département

■ **Réductions, exonérations et contraventions**

Article R2333-68

Contravention pour fausse déclaration

Article L2333-31

Exemption générale pour les enfants de moins de 13 ans

Article L2333-32

Exonération dans les stations hydrominérales, climatiques et uvaes

Article L2333-34

Exonération supplémentaire sur décision du conseil municipal

Article L2333-35

Renvoi au décret pour les exceptions tarifaires

Article L2333-39

Formalités et mesures en cas d'infraction pour le versement de la taxe de séjour

Article L2333-40

Renvoi au décret en cas d'infraction

Article D2333-48

Exemption pour les fonctionnaires et les bénéficiaires d'aides sociales

Article D2333-49

Réduction et exonération pour les familles nombreuses et les militaires réformés

Article R2333-58

Amendes et contraventions

■ Cas particuliers

Article D2333-81

Reversements des soldes des établissements de jeux en cas de fermeture

Article L2574-10

Application de la taxe de séjour à Mayotte

Article L2563-7

Tarif pour la taxe de séjour sur les communes de St Martin et St Barthélemy (Guadeloupe)

Article L5722-6

Taxe de séjour et syndicats mixtes à fiscalité propre

Article L2333-46-1

Dégrèvement en cas de pollutions ou de catastrophes naturelles

Décrets applicables pour la taxe de séjour

Décret n°2002-1548 du 24 décembre 2002

Relatif aux taxes particulières aux stations (en application de la loi n°2001-1275)

Décret n°2002-1549 du 24 décembre 2002

Relatif aux taxes de séjour (en application de la loi n°2001-1275)

Décret n°94-490 du 15 juin 1994 (Article 98)

Contrat de vente de voyage et de séjour

Décret n°98-562 du 01 juillet 1998

Application de la taxe de séjour en Polynésie

Lois applicables pour la taxe de séjour

Loi 2001-1275 du 28 décembre 2001

Loi de finance pour 2002

Loi 96-609 du 05 juillet 1996 (Article 34)

Dispositions diverses relatives à l'Outre-Mer

Loi 99-586 du 12 juillet 1999

Renforcement et simplification de la coopération intercommunale

Loi 88-13 du 05 janvier 1988

Relative au financement des collectivités

Loi 95-101

Relative au renforcement de la protection de l'environnement